



Mobilisons nous !

Le SNEPAP FSU,
syndicat de lutte et de réflexion



"Notre Jane du BN" - Credit photo @Antoine STOUL

Manifestation du 08 mars 2023 à Paris - Journée internationale de lutte pour le droit des femmes - Cortège des Rosies

L'Edito



Je vis dans un monde frénétique. Pas vous ?

Faut dire que j'ai l'art de mettre le doigt dans une multitude de sujets qui me passionnent... et que du doigt je passe au bras et et ... et il y a presque 1 an, il m'était proposé de relever un autre pari, syndical celui là. Je disais oui. Oui à mettre le doigt (encore celui là !) dans des sujets aussi brûlants, que variés, complexes, mais oh combien passionnants eux aussi.

Mon métier est frénétique, composé de tâches multiples qui nous donnent parfois le tournis, nous font manquer de recul, nous obligent à lever le nez pour ne pas oublier l'être humain qui se tient là, devant nous, essentiel.

Et puis hors ces murs, réels ou symboliques de la "pénit" : le grand monde ... frénétique lui aussi...

Celui des faits divers, des discussions de comptoir, des spécialistes improvisés qui font des plateaux TV leurs bureaux, dont nous constatons chaque jour avec désarroi qu'ils influent finalement plus sur les rédacteurs de loi que nous, professionnels de terrain.

Soupir...

Frénésie de décisions législatives sans efficacité, qui côtoient l'immobilisme incompréhensible face à la situation inacceptable de nos prisons. On marche sur la tête, on tourne en rond, 3 pas en arrière, 1 en avant... ça tourne ça tourne.

Dans ces remous, je suis fière de cette belle équipe que composent les centaines d'adhérents du [SNEPAP-FSU](#). Elle garde raison, elle évalue, elle propose, elle se mobilise, elle rappelle à la raison. Et si elle a la tête qui tourne elle aussi parfois, elle garde le cap dans la lutte.

A l'heure où j'écris ces lignes je m'appête à rejoindre mes collègues pour découvrir le film de Jeanne Herry "je verrai toujours vos visages"*

Trop habitués aux déceptions quant à la représentation qui est souvent faite de nos métiers dans les médias, nous y allons avec hâte mais aussi appréhension. Mais c'est un moment de sérénité et d'émotion qui nous attend, une carte postale des magnifiques aventures humaines qui jalonnent nos vies professionnelles.

Loin la frénésie extérieure. Nos métiers sont magiques.

Alors lâchez tout, accordez vous un moment de calme devant ce nouveau Snepap Info, et dès qu'il est terminé (pas avant hein !) : foncez au ciné !

Adélaïde MONCOMBLE Secrétaire nationale

"je verrai toujours vos visages" J. Herry Sortie en salle le 29 mars (cf page 20)



Sommaire

Qui sont vos représentants ?	p. 03
L'agenda	p. 05
Quelques sujets d'actualité	p. 06
Remue méninges	p. 13
Ca se passe ailleurs	p. 18
Podcast / Lectures / Conférences	p. 19
Et si on travaillait ensemble ?	p. 21
Contact	p. 22

La premièr de couu'

Le 24/12/2019, des militantes d'Attac, face aux justifications du gouvernement sur la réforme des retraites, ont décidé de faire entendre à leur manière ce qui apparaît pour elles comme une évidence : elles seront les grandes perdantes !

De retour en 2023, les Rosies sont un des symboles de la contestation contre la réforme des retraites. Elles ont conquis la France entière. Femmes et travailleuses, en bleu de travail, elles dénoncent la double peine des femmes moins bien payées et désavantagées par la réforme.

Pour en savoir plus : <https://france.attac.org/se-mobiliser/retraites-pour-le-droit-a-une-retraite-digne-et-heureuse/article/retour-en-images-rosies-partout>

ON FAIT LES PRÉSENTATIONS ?

Les numéros précédents vous ont présenté le BN, les RP CPIP, du secteur personnel de surveillance, du secteur insertion probation. Continuons !

Secteur Psy/ANT Agents non titulaires

En 2004, un groupe de psychologues contractuels intervenant au sein de l'AP se constituaient en association (l'ANPAP), destinée à les représenter et les faire entendre au sein de l'AP.

L'objectif d'une réforme statutaire était alors déjà inscrite dans ses statuts. En 2011, engager une action syndicale s'est imposé comme une suite logique à la faveur d'un contexte d'incertitude statutaire de promulgation d'un certain nombre de textes dans lesquelles il s'agissait de représenter les intérêts des psychologues et de faire entendre la spécificité de leurs fonctions.

En octobre 2011, le secteur « psychologues » était officiellement créé au sein du SNEPAP-FSU. En 2013, le projet de création d'un corps ministériel de psychologue voit le jour, avec la nécessité pour les psychologues de rester mobilisés et vigilants sur les modalités de reclassement et les orientations des remaniements statutaires. En 2023 le corps de psychologue du MJ est créé. Pour autant tout reste à construire, à inventer, et le secteur psychologues continue de proposer, d'alerter, et d'agir pour continuer à consolider cette fonction dans l'institution.

Christophe PRAT, Lucile BOUILLET et Sylvie SPITERI sont vos représentants sur ces questions !

Christophe PRAT,

Représentant secteur psy, je suis psychologue dans l'AP depuis 25ans, mes 1ers contacts avec la prison sont encore plus anciens : génépiiste en 1992 durant ma licence, je donnais des cours de français aux mineurs de la MA de Luynes. Une fois diplômé, mon premier poste de psychologue a été psychologue MILDT en 1998 au CD de Tarascon. Je rejoins le CP de Perpignan en 2000 comme psychologue PEP, puis Le Pontet en 2003 jusqu'en 2016 où je rejoins le SPIP du Vaucluse.

Le secteur psy/ANT se préoccupe des questions relatives aux psychologues et agents non-titulaires de l'AP, ses représentants jouant quasiment le rôle de RP car très sollicités pour des problématiques RH.

Depuis de nombreuses années, le combat principal de ce secteur a été la création du corps des psychologues. A ce combat est associé celui de la défense des agents non titulaires, afin de leur garantir des contrats dignes de ce nom avec une revalorisation et une harmonisation des conditions de travail : salaire, temps de travail, missions...

Région Hauts de France

Anne RAVIART,

Secrétaire régionale, après un cursus juridique, je passe le concours de CIP en 2005, et prend mon poste en 2007 sur le SPIP de l'Aisne, antenne de ST-QUENTIN.

Epanouie professionnellement grâce aux actions collectives et notamment les PPR, que je pratique depuis 2009, je suis assez réfractaire aux syndicats à mon arrivée dans la fonction publique, je découvre le SNEPAP-FSU et suis séduite immédiatement par le côté visionnaire de ce dernier.

Très vite, le syndicat m'apporte « une nourriture intellectuelle » qui deviendra une nécessité dans mon quotidien professionnel.

Je me syndique en 2010 et siége rapidement au comité technique du département O2, et au sein duquel je siége toujours actuellement.

Je deviens membre du bureau régional peu de temps après, et y occupe différentes places : trésorière, Secrétaire régionale adjointe et enfin Secrétaire régionale des Hauts de France.

La fonction de secrétaire régionale est avant tout une fonction de terrain, au contact quotidien des agents, qui nécessite d'aller régulièrement sur les différentes antennes de la région et aller à la rencontre des cadres en cas de difficultés relayées par les agents. Elle est très riche par les rencontres que l'on peut faire, mais aussi par l'aide qu'on le peut apporter aux agents dans leurs difficultés. Le SR est également un relai important pour le bureau national et permet de faire connaître le mieux possible la réalité des conditions de travail des SPIP et établissements.

Enfin, cette fonction m'a permise, à titre personnelle, de faire des rencontres professionnelles incroyables et d'immense qualité !

Anne RAVIART, Justine LACREUSE et Véronique AUBERT sont vos représentantes pour la région Hauts de France !

Et sinon elle ressemble à quoi cette équipe ?



Christophe PRAT, secteur psy/ant



Anne RAVIART, SR Hauts de France



Région Ile de France

Erick AOUCHAR,

Archéologie !

Secrétaire régional IdF, entré à l'ENAP-FM en 92, j'ai adhéré au SNEPAP-FEN en déc. 92. Titularisé en 94 j'ai été élu SR Paris en oct. 95. De bons souvenirs de victoires et en particulier la création du SPIP et le statut de DIP, arrachés de haute lutte dans la continuité de ceux qui nous ont précédé. Souvenir de moments de tension rue du Renard mais à la fin ce n'est pas toujours Didier Lallemand qui gagne.

Une pensée pour les amis partis révolutionner d'autres multivers, par-delà les étiquettes partisans, guidé(es) par le seul Intérêt Général et la conscience de notre rôle dans l'histoire judiciaire.

Au lendemain d'élections au résultat pénible, la reprise de la formule magique d'un grand timonier : «De défaite en défaite jusqu'à la victoire». Car l'optimisme en l'humain est la clef des victoires à venir.

Ad augusta per angusta.

Jennifer BELLAY,

Secrétaire régionale adjointe de la région IdF, de la 22ème promotion CPIP, après des années à avoir travaillé à l'Education Nationale. Je me définit comme militante féministe et internationaliste. Pour moi le syndicalisme est une évidence car c'est la défense au plus près des revendications de lutte et de transformation sociale et des personnels que porte de ses vœux la FSU.

J'ai adhéré au SNEPAP-FSU quelques mois après ma titularisation et ai rejoint le mouvement des cpip en 2019.

Je suis secrétaire nationale, et secrétaire adjointe Régionale IdF. Je siège au BDFN de la FSU, suis également membre du secteur femme et du secteur international de la FSU.

Pour moi, l'intersection des luttes est une évidence afin de changer en profondeur la société et les rapports sociaux dans le travail : inclusion des personnels.les reconnus.les RQTH, luttes contre les violences sexistes et sexuelles, discriminations, défense des agent.es.

Région Grand Ouest

Alexandre DEPIN,

Secrétaire régional Grand Ouest, arrivé dans l'interrégion en tant que CPIP dès 2006, j'ai rapidement décidé de me rendre aux congrès régionaux suite à mon adhésion au SNEPAP-FSU, covoiturant avec une camarade locale. J'ai particulièrement apprécié cet espace de débat, réflexion, mise en commun, et décloisonnement. J'ai beaucoup observé et appris de la pratique des bureaux régionaux, que j'ai ensuite intégrés, avec un niveau graduel de responsabilité : membre, puis SRA, puis SR, depuis l'année 2022. Cela s'est presque fait naturellement, et je ne le regrette pas, tant l'aventure, avant tout humaine et collective, est passionnante!

A chaque CAN, je porte les mandats définis par la région, conscient de l'importance de la tâche pour le bon fonctionnement du syndicat. Avec sa fonction d'interface multiple, le BR GO constitue un collectif de compétences multidisciplinaires au service des agents et des valeurs et mandats du SNEPAP-FSU.

Après chaque congrès national, chaque adhérent régional peut présenter sa candidature pour l'intégrer, et ainsi participer à son renouvellement tout en bénéficiant de l'expérience des plus anciens. Demain vous appartient!

Vincent LE DIMEET,

Secrétaire régional adjoint, je suis surveillant Brigadier, entré dans l'AP en 2008. Issu de la 171ème promotion de Surveillant Pénitentiaire, j'ai effectué mes stages à la Maison d'Arrêt de Lorient-Ploemeur ainsi qu'à la Maison d'Arrêt de Brest. Affecté au Centre Pénitentiaire de Fresnes pendant 6 ans, je suis depuis 2014 affecté à la Maison d'Arrêt Le Mans Les Croisettes.

Le SNEPAP-FSU aujourd'hui est devenu une évidence pour moi. Fier et fort de mon expérience, le SNEPAP-FSU est pour moi le seul syndicat responsable et réfléchi au sein de l'AP. Plutôt que de surfer sur les faits divers, nous réfléchissons à l'avenir de nos professions : revendiquer une meilleure reconnaissance statutaire et indemnitaire mais aussi valoriser les professions de la pénitentiaire auprès de tous. Le SNEPAP-FSU est pour moi le seul syndicat favorisant la démocratie interne et portant de grandes valeurs telles que : la laïcité, la justice, l'égalité, la solidarité.

Mon rôle de SRA me tient à cœur afin d'apporter mon expérience et mes connaissances à la Région Grand Ouest.

Avec une section régionale pluridisciplinaire composée de CPIP, DPIP et PS cela nous permet d'avoir une réflexion globale et une aide sur les terrains, peu importe le lieu d'exercice des agents.

Que ce soit en milieu ouvert ou fermé, nous avons les capacités d'apporter du soutien et de l'analyse quant aux situations problématiques, mais nous sommes également force de propositions.

Fort de 15 ans d'exercice dans l'Administration Pénitentiaire cette fonction me permet aussi de voir les évolutions des fonctions et missions de chacun. Nous sommes une région fidèle aux engagements du Bureau National et de ses adhérents notamment sur le travail en équipe pluridisciplinaire.

Et sinon elle ressemble à quoi cette équipe ?



Erick AOUCHAR, SR IdF



Jennifer BELLAY, SRA IdF



Alexandre DEPIN, SR Grand Ouest



Vincent LE DIMEET, SRA Grand Ouest

AGENDA novembre 2022 à mars 2023

Novembre

- 02 Table ronde Sénat PLF2023
- 07 BN
- 08 CDFN
- 08 CT SPIP
- 09 GT Base données sociales
- 10 CAN
- 14 Formation e-vote
- 15 Colloque FSU Sécurité sociale alimentaire
- 15 Collectif internet en prison
- 15 GT e-vote
- 16 CTM
- 16 GT PFR
- 17 Réunion corps psy
- 17 Réunion FSU CAP 2
- 21 BDFN
- 22 CT SPIP de repli
- 24 CAN
- 28 SN
- 29 Rencontre Mme Chevrier, SG
- 29 Co-anim débat live FSU - Réforme de la police judiciaire

Décembre

- 01 BN
- 08 Résultats élections professionnelles
- 12 BDFN
- 13 BN
- 14 GT e-vote
- 15 COSUI égalité pro
- 15 Réunion Institut recherche FSU/sécurité

Janvier

- 04 BN
- 04 SN
- 09 BDFN
- 12 Réunion SG
- 16 BN
- 17 CAN
- 19 Manif retraites
- 20 Réunion DAP / dpt parcours de peine
- 24 CDFN
- 30 Réunion DAP ss-direction de l'expertise
- 31 Manif retraites

Février

- 01 BN
- 06 BDFN
- 07 Manif retraites
- 09 Réunion DAP/Effectif de référence SPIP
- 13 SN
- 15 BN
- 15 Table ronde Commission d'enquête de l'AN aff. Colonna
- 16 Manif retraites
- 22 Audition commission des lois Député R. VICOT relative au projet de loi "la lutte contre la récidive"
- 22 Colloque FARAPEJ "Prisons : si nous changions de modèle"
- 24 GT PFR
- 27 CA-SN FSU/BDFN

Mars

- 02 Réunion CA Secteur public Alternative Ecologie
- 02 Réunion CA Secteur Droit des Personnels
- 03 GT PFR
- 06 Réunion SG Ministère de la Justice (focus psychologues AP)
- 06 SN
- 06 CSA-IP
- 07 Manif retraites
- 07 SN - focus lutte contre projet de réforme des retraites
- 08 Manif retraites (journée de la femme)
- 08 BDFN - focus lutte contre projet de réforme des retraites
- 09 Manif retraites (appel des organisations de la Jeunesse)
- 09 GT bâti scolaire & développement durable (prépa audition commission des lois)
- 10 Réunion SNPES-PJJ
- 15 Manif retraites
- 16 Audition Cour des Comptes - mission exéc des peines d'incarcération
- 16 CSA-IP
- 21 Formation syndicale
- 23 CAN
- 24 CAN
- 27 BDFN
- 29 Stage FSU trans. éco Réunion FSU sect. des personnels
- 30 CSA-IP
- 31 GT structuration des SPIP



Lexique

Parce que nous savons qu'il n'est pas toujours facile de s'y retrouver...

- PLF** Plan de Loi de finances
- BN** Bureau National
- CA** Collectif d'animation

- CDFN** Comité Délibératif de la FSU (équivalent CAN)
- CTSPIP** Comité technique SPIP (au sein de la DAP)
- GT** Groupe de travail
- CAN** Commission administrative nationale
- CTM** Comité technique ministériel (instance de dialogue social au Ministère)
- PFR** Plateforme revendicative
- CAP** Commission administrative paritaire

- SN** Secrétariat national FSU
- SG** Secrétariat général des corps ministériels et thèmes transversaux.
- BN** Bureau national
- BDFN** Bureau Délibératif de la FSU (équivalent bureau national)
- COSUI** Comité de suivi

Désormais :
 CTM devient CSA-M
 CTSPIP devient CSA IP
 CTS devient CSA départemental / local



QUELQUES SUIJETS D'ACTUALITÉ

Les états généraux du syndicalisme



Le dernier Congrès National de la FSU de Metz souhaite lancer une réflexion pour renforcer le syndicalisme dans son ensemble, au travers des Etats Généraux du Syndicalisme. La FSU, syndicat de lutte et de transformation sociale, nourrit l'envie de co-construire cette initiative avec d'autres partenaires sociaux, et a à cœur de donner à ce projet une dimension à la fois unitaire et globale développant les réalités des services publics et privés.

Si le grand mouvement social unitaire actuel contre la réforme des retraites témoigne d'une confiance renouvelée dans le syndicalisme, le paysage de la représentation des personnels n'en connaît pas moins des déserts syndicaux. Ainsi 52% des salariés des services privés sont dépourvus de représentants et, dans la fonction publique, les Agents Non Titulaires sont, eux aussi, sous-représentés.

Les Etats Généraux du Syndicalisme auraient pour ambition de répondre, pour du long terme, à des problématiques actuelles. Quelles sont les raisons de la désaffection du syndicalisme ? Quelles attentes des salariés et quels blocages pour le développement du syndicalisme ? Pourquoi les personnels se tournent-ils vers de nouvelles structures (association de professionnels par ex) ? Quel est ce néo-militantisme ? Quel rapport ont les salariés de la nouvelle génération au syndicalisme ? Quel syndicalisme pour demain ?

La circonscription des sujets et les modalités de recherche sont encore à l'étude. Cette réflexion pourrait se traduire par des enquêtes internes et externes aux syndicats partenaires, sous forme de sondages ou d'initiatives locales ouvertes aux adhérents et non adhérents pour échanger autour de thématiques (sens du travail, méthode de management...) pour, à terme, faire naître une réflexion utile à tous, nourrie du constat partagé.

@B

Et pour aller plus loin sur le sujet, consultez le webinaire du 9.02.2023 tenu par l'institut de recherche de la FSU :

<https://vimeo.com/799070989>



Commission d'enquête sur le décès d'Y. Colonna

Le 15.02.2023, le SNEPAP-FSU a participé à la table ronde organisée par la Commission d'enquête de l'Assemblée Nationale chargée de faire la lumière sur les dysfonctionnements au sein de l'administration pénitentiaire et de l'appareil judiciaire ayant conduit à l'assassinat d'un détenu (M. Yvan COLONNA) le 2 mars 2022 à la maison centrale d'Arles.

Diffusion sur le lien suivant :

https://videos.assemblee-nationale.fr/direct.12929532_63e_cdc4786dd5

Et une réaction ici : France Info, 17 février par Pierrick Nannini, Assassinat d'Yvan Colonna : l'audition des syndicats de la direction pénitentiaire provoque la colère des députés

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/corse/assassinat-d-yvan-colonna-l-audition-des-syndicats-de-la-direction-penitentiaire-provoque-la-colere-des-deputes-2715634.html>

Le BAR : Bracelet Anti Rapprochement Quel quotidien pour les agents de surveillance électronique ? Témoignage de Stéphane, un surveillant du SPIP 13 antenne d'Aix.

"Le département des Bouches du Rhône ne compte pas moins de 58 mesures anti-rapprochement.

Les astreintes se sont généralisées à tous les agents de surveillance électronique, au même titre qu'à tous les DPIIP du ressort. Elles portent sur 3 départements, à l'exception du ressort de Marseille. Elles imposent aux agents d'être chaque soir, dès 17h au matin suivant, sur le qui-vive.

Aucune intervention n'est demandée la nuit sans la présence de forces de l'ordre, par souci de sécurité. Pour ma part, j'ai pu bénéficier d'un appui en journée avec la gendarmerie sur un autre département. Je dois dire que j'ai particulièrement apprécié le souci porté à ma sécurité.

Le point noir se situe sur la fiabilité du matériel. Les pertes de réseau sont légion. Les placés sont continuellement dérangés, de jour comme de nuit. Les rapports qui nous parviennent se multiplient à l'infini pour des incidents parfois inférieurs à une minute. Nous pouvons regretter que les opérateurs ne soient pas des personnels formés à la prise en charge de ce public sensible et qu'ils n'analysent pas la pertinence de l'incident."



Réforme des retraites : Pour le SNEPAP-FSU, c'est non !

Le rapport du conseil d'orientation des Retraites (COR) indique clairement que le système des retraites n'est pas en danger et qu'il n'y a aucune urgence à le réformer.

Or, ce 10 janvier 2023, le gouvernement annonçait le report de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans, avec une accélération de l'augmentation de la durée de cotisation.

Déclenchant finalement "le 49.3", le gouvernement continue à faire la sourde oreille, alors que les manifestations se sont répétées, que des agents se réunissaient en AG, aussi bien en hexagone qu'en outre-mer, pour afficher leur rejet de ce projet inique !

Rien ne justifie une telle réforme si ce n'est l'obstination politique d'agir sur le financement de notre système de retraites, de le rendre inefficace afin de favoriser sa privatisation.

Cette réforme est tout simplement inacceptable car elle va renforcer les inégalités. Les décotes et les écarts de pensions sont scandaleux ! Sans oublier la situation des femmes, encore aggravée, comme l'a souligné le Ministre des Relations avec le Parlement ! Les conséquences de cette réforme seront désastreuses : L'allongement de la durée de carrière aggravera la situation des personnels, au risque de les mettre en danger sur les plans physique et psychique.

Comment peut-on imaginer un personnel de surveillance sur la coursive 2 ans supplémentaires en fin de carrière ? Sachant que malgré le 1/5ème, il est déjà rare qu'il puisse prendre, à ce jour, sa retraite et bénéficier d'une pension à 55 ans à taux plein ! Comment peut-on imaginer un magistrat ou un greffier de 67, voire 70 ans, face aux justiciables dans une audience terminant à plus de 20h ? Un éducateur ou un CPIP exercer aussi longtemps, dans les conditions de travail actuelles ? Les agents des 3 directions du ministère de la Justice, tous corps confondus, exercent des métiers difficiles. Ils assument des missions à fortes responsabilités, avec des attentes fortes de la société, ce qui entraîne une charge mentale importante. Ces missions sont chargées de sens, d'investissement et de réflexion. Elles participent à la préservation, voire à la restauration, du lien social.

Depuis des années, nous voyons la situation se dégrader pour tous les personnels du ministère :

- Charge de travail excessive, horaires décalés ou/et particulièrement tardifs pour nombre d'entre eux (personnels de surveillance, magistrats, greffiers, personnels administratifs), astreintes étendues sans contrepartie véritable pour plusieurs corps... qui contribuent à la perte d'attractivité pour les métiers du ministère.
- Des conditions de travail pénibles au regard de la vétusté des locaux, tribunaux et prisons hors d'âge, une surpopulation carcérale chronique accompagnée de ses conditions indignes de détention, de nombreux usagers au parcours souvent chaotique, avec des fragilités diverses (précarité, pathologies psychiatriques, addictions, ...). Les risques psycho-sociaux sont bien présents dans notre quotidien ! Comment pouvons nous remplir le plus efficacement possible nos missions alors que les conditions de travail liées à des objectifs démesurés viennent illustrer la pénibilité des métiers au Ministère de la Justice ? Il est important que nous puissions partir à la retraite dans de bonnes conditions, notamment physiques et psychiques. Nous ne pouvons envisager de poursuivre nos métiers si spécifiques jusqu'à 64 ans et plus.

Pour le **SNEPAP-FSU**, ce n'est pas d'une énième et injuste réforme des retraites dont nous avons besoin. Pour le **SNEPAP-FSU**, l'urgence est de **nous donner des moyens afin d'exercer nos missions**. Cela passe par une augmentation des salaires, des recrutements massifs de titulaires. Sortons de la vision court-termiste, des "sucres rapides" et redonnons ses lettres de noblesse au service public de la Justice !

Pour le **SNEPAP-FSU**, la réforme des retraites injuste ne doit pas être une priorité du gouvernement. Le gouvernement doit se préoccuper de la dégradation généralisée de ses services publics et leur rendre les moyens d'effectuer dignement leurs missions, indispensables au vivre ensemble.

Le SNEPAP-FSU vous invite à poursuivre la mobilisation !



Crise énergétique : l'impact social s'annonce dévastateur et facteur de précarisation de la population

A ce jour (janvier 2023), la politique libérale européenne, à laquelle la France adhère, conduit à aligner les prix de vente de l'électricité sur ceux du marché international des prix du gaz, et ce, de façon totalement décorrélée du coût réel de production de l'énergie sur le territoire. Des entreprises - confrontées à des factures aux coûts exorbitants qu'elles ne peuvent assumer - commencent à mettre fin, de manière totale ou partielle, à leurs activités. Elles procèdent alors à des placements en chômage partiel, voire à des licenciements. Le marché européen de l'énergie, outre qu'il étouffe les activités et ne permet pas le développement promis des énergies renouvelables, a désormais des effets directs sur l'emploi et les salariés. Son impact social s'annonce dévastateur et facteur de précarisation de la population.

Les effets de la crise énergétique atteignent également de plein fouet les services publics. Les financements alloués peinent à couvrir les dépenses énergétiques au point que certains établissements (publics, notamment scolaires) se demandent comment boucler leur budget et subissent parfois même des fermetures ! Tant les agents que les usagers sont victimes collatérales du marché

européen de l'énergie entravant leur accès aux services essentiels.

Toutes fonctions publiques confondues, le gouvernement demeure muet sur les modalités choisies pour faire fonctionner les services publics et assurer sa continuité dans le contexte de la crise énergétique.

Des choix doivent être opérés : Choisir des modes de production d'énergie mieux adaptés et plus efficaces. Transformer les bâtiments publics pour une meilleure résilience énergétique. Re-penser et développer le maillage des transports en commun. Adapter nos services et nos pratiques professionnelles à la sobriété. Réaffirmer le financement de la transition écologique par la taxation des profits et la nationalisation des producteurs d'énergie.

Le Gouvernement doit cesser de se déresponsabiliser en reportant la faute sur le manque de participation des français aux éco-gestes et d'instrumentaliser la crise énergétique. Des Etats frontaliers ont trouvé les moyens de sortir du marché libéral européen de l'énergie. Les enjeux sont systémiques, l'Etat doit réagir, vite, pour protéger tant les travailleurs que les capacités de production.

@B (snepap-fsu), Aurélie MOUCHET & Grégory FRACKOWIACK (snes-fsu)

Pour la note définitive suivez ce lien : <https://extranet.fsu.fr/Note-Secteur-Secteur-Services-Publics-Alternatives-Ecologie-CDFN-janvier-2023.html>

L'innovation de la DAP pour le développement durable et la transition écologique : des paillettes aux oubliettes !

A l'occasion de la réunion du 8.09.22 relative au plan national de Lutte contre les violences et du CT-SPIP tenu le 4.10.2022, proactif, le SNEPAP-FSU proposait à l'administration, pour participer à la réduction des violences, de transposer à la population pénale française les données de travaux internationaux sur la psychonutrition et espérait le lancement d'une recherche-action sur le sujet. La Sous-direction Insertion Probation de la DAP accueillait avec intérêt notre proposition.

lien : <https://calenda.org/1045221>

Attiré par la vue de l'actu pénitentiaire de mi-janvier dont le doc. titrait "Alimentation : appel à projet de recherche" nous escomptions que le Lab' de la DAP s'en saisisse... Déception... Le Lab' lance seulement, un appel à projet en vue d'une recherche sur l'alimentation durable : "l'alimentation en détention face aux exigences écologiques." Réjouissons nous toutefois (pour de vrai, cette fois) que ces thèmes arrivent enfin en détention et améliorent les conditions de vie des personnes détenues. Les projets sont à soumettre au Lab' jusqu'au 14 avril 2023.

Le 31 janvier 2023, le Lab' nous faisait encore rêver par l'annonce de son projet - « Prisons vertes » - "une recherche visant à analyser les effets du verdissement des établissements pénitentiaires à l'échelle des acteurs de la vie en détention". La recherche a débuté en octobre 2022 et s'achèvera en avril 2024.

[Intranet Justice / ApNet / Retours sur le métaprojet de transformation écologique](#)

Le SNEPAP-FSU est transporté de bonheur face à tant de projets "innovants" et de recherches... Comme dirait Droopy : "I'm so happy!"

Le Lab', et à travers lui le secrétariat général, porteront de grands combats contre le dérèglement climatique... demain... peut-être ?

Pour l'heure, les projets mis dans la lumière par l'administration sont portés isolément par des agents, ou un service local qui a choisi d'investir la question. Le Ministère ne propose pas de plan d'actions concrètes et voile son inertie par une stratégie de communication qui envoie des paillettes !

Pour aller plus loin :

[Qui sommes nous - PJC - Alliance écologique et sociale \(alliance-ecologique-sociale.org\)](#)

@B février 2023



ça se passe dans nos régions...

SPIP Toulouse

Tract sur la mobilité CPIP :

<https://drive.google.com/file/d/1SEtSXfEOpCgB23V1YzHWxNEgZRg84P1y/view?usp=sharing>

Région PACA Corse

Tract sur le télétravail :

<https://snepap-fsu.fr/teletravail-lettre-ouverte-a-la-disp-de-marseille/>

Tract sur les coordonnateurs socio-culturels :

<https://snepap-fsu.fr/agents-non-titulaires-chiffons-de-la-penitentiaire-au-tour-des-coordonnateurs-socio-culturels-de-la-disp-de-marseille/>

Région Grand Est

Tract Sarreguemines :

<https://snepap-fsu.fr/exces-de-zele-de-sobriete-energetique-au-spip-de-sarreguemines/>

SPIP La Réunion

Conditions de travail :

https://drive.google.com/file/d/1-eS38itlZxYZGcNx7aEz3od9NWEF_z_h/view?usp=sharing

Région IdF

Tract sur les retraites :

<https://snepap-fsu.fr/spip-de-paris-mobilisation-contre-la-reforme-des-retraite/>

SPIP Bordeaux Gradignan

Point sur le département :

<https://drive.google.com/file/d/1-SGBdcPM-QJXJwQM1P8tBwWwJzNAYLF8e/view?usp=sharing>

Action sociale : La restauration des fonctionnaires

La restauration tient une place importante dans la politique d'action sociale de l'État, qui porte un soin particulier à en développer l'accès dans le cadre de l'obligation de restauration de l'employeur.

Parmi les différents modes de restauration proposés par l'État employeur, la restauration administrative (dont les mess) et inter-administrative est privilégiée, car d'une part elle permet l'accès au plus grand nombre des agents à des repas équilibrés, accessibles à proximité et à un tarif avantageux, et d'autre part elle constitue un véritable vecteur de convivialité et de cohésion. Les lois Egalim, ou Climat et résilience contribuent à augmenter la qualité des repas, avec par exemple 50% de produits durables et de qualité. Ainsi la restauration administrative participe également à l'exemplarité de l'État au regard du développement durable.

Le **SNEPAP-FSU**, par l'intermédiaire de ses adhérents actifs dans les SRIAS, dans les RIA, ou dans les associations de gestions des mess pénitentiaires, contribuent à la bonne marche de la restauration collective, au bénéfice du plus grand nombre.

Agnès VAN LUCHENE janv 23

Sortie de route : quand M. Darmanin pense inventer l'eau chaude

Alors qu'une nuée d'apprentis procureurs et experts en tous genre envahissaient les plateaux TV, notre Ministre de l'Intérieur, Monsieur Darmanin, semblait penser que la France entière n'attendait que lui pour remettre de l'ordre dans ce brouhaha. Idée lumineuse : créer le retrait de permis en cas de conduite sous stupéfiants. Mais oui mais c'est bien sûr !! Mais pourquoi n'y avons nous pas pensé plus tôt !

Lien vers l'article :

<https://www.lejdd.fr/politique/gerald-darmanin-au-jdd-je-propose-le-retrait-des-12-points-du-permis-en-cas-de-consommation-de-drogues-132800>

Alors en fait, Monsieur le Ministre : c'est l'annulation de permis...

Il serait bon que Monsieur le Ministre, comme d'autres, travaille à autre chose qu'à réinventer ce qui existe déjà sous prétexte de vouloir donner l'impression à l'opinion publique d'être réactif.

De façon plus générale, il nous faut cesser cette frénésie de mesures



législatives qui ne viennent qu'instiller l'idée, fausse, que nos textes ne prendraient pas en compte certains délits, que l'opinion suppose, du coup, impunis...

Cela participe :
de la désinformation du public
d'une pure stratégie de communication
d'une complexification des textes les rendant inintelligibles
d'une perte de temps qu'il serait utile de plutôt consacrer à de vraies évolutions de notre droit.

Il est urgent de mener une vraie réflexion sur la réaction de notre société aux prises de stupéfiants : quelle place du soin, de l'emprisonnement, de l'amende,...

Alors Mesdames et Messieurs les Ministres : laissez les plateaux TV, et remettez vous à l'ouvrage.



"De la prison à l'EHPAD"

En partenariat avec la FNADEPA, un documentaire commandé par le ministère de la Justice (Direction de l'administration pénitentiaire) et le ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées (Direction générale de la cohésion sociale), met en lumière la situation des personnes détenues âgées en perte d'autonomie ainsi que leur accueil à leur sortie de détention, ou en aménagement de peine, au sein des EHPAD.

Le tournage s'est déroulé d'une part au sein de l'Établissement Public de Santé National de Fresnes, et d'autre part au sein de l'EHPAD de la Croix Rouge de Givet et de l'EHPAD St Barthélémy à Marseille.

« Sortir de la pénombre : de la prison à l'EHPAD » donne à voir les difficultés auxquelles sont confrontées les personnes détenues comme les défis auxquels doivent faire face les personnels pénitentiaires et médicaux préparant une sortie vers les maisons de retraites médicalisées. Des professionnels des EHPAD y décrivent également la prise en charge de ces publics, loin des clichés et idées reçues, et font part du lien qui se tisse avec les résidents.

Parce qu'il existe des sujets constamment passés sous silence mais qui méritent cette mise en lumière... le **SNEPAP FSU** salue cette démarche ! Oui, les rencontres humaines sont belles, avec tous, quels que soient les actes commis, si tant est que l'on soit vrai, dans le soutien et dans la responsabilisation, essentielle.

lien vers le film : <https://www.youtube.com/watch?v=ks15MEtQbx8>

La caméra-piéton

Généralisée pour les personnels de surveillance dans le cadre du projet de loi d'orientation et de programmation de la Justice 2023 - 2027, que pense-t-on de la caméra-piéton ?

Nos camarades du SNUITAM-FSU branche Intérieure, représentant les services de la Police Nationale, sont favorables à la généralisation des caméras pour chaque équipage, ou tout le moins, pour un maximum d'agents. Pour le SNUITAM-FSU branche Intérieure, la caméra piéton est un équipement individuel. Elle s'apparente à un système de protection dont la portée atteint tant les agents que les usagers.

Par sa diode rouge, symbole de son activité d'enregistrement, la caméra indique à tous, que la scène est filmée. Son utilisation favoriserait et valoriserait l'intégrité professionnelle des agents. Selon nos camarades, elle pourrait en outre canaliser l'impulsivité des usagers et entraîner davantage de réserve des parties. En résumé, cet outil semble pouvoir s'inscrire comme un moyen de prévention des tensions.

Bien que certains agents l'aient accueillie avec des réserves, craignant un manque de confiance de leur hiérarchie et déplorant le sentiment d'être "fliqués", l'effet global de cet outil numérique tendrait vers le positif : la sécurité des agents.

A l'heure du développement des systèmes d'Intelligence artificielle et des vidéos tronquées ou retouchées circulant sur les réseaux sociaux, la caméra permettrait le rétablissement de la véracité des faits pour celui qui possède l'intégralité de l'intervention.

La loi du 3 août 2018 instaurait une expérimentation du dispositif dans l'Administration Pénitentiaire, notamment à Condé sur Sarthe, durant laquelle il était prévu un effacement des images dans les 6 mois.

Aujourd'hui, la caméra piéton est généralisée à l'utilisation des personnels de surveillance pénitentiaires par le projet de loi d'orientation et de Programmation de la justice 2023-2027.

En irait-il différemment des effets de son utilisation dans nos milieux fermés ?

Si le SNEPAP-FSU reconnaît un intérêt, il n'en demeure pas moins opposé au déploiement à tout va des dispositifs de vidéo-surveillance hors études évaluatives.

Une ombre au tableau au surplus. Pour l'efficacité du dispositif, encore faut-il un matériel performant et de qualité. Les utilisateurs du ministère de l'intérieur déplorent la défaillance des outils actuels dont les batteries faiblardes peinent à tenir plus de 2 heures, bien



loin de toute la durée d'un service. En outre, la caméra est déclenchée par l'agent.

Il conviendra que l'administration pénitentiaire s'inspire de cette expérience et évite de s'inscrire dans un marché au service aussi inégal que celui des bracelets électroniques.

Plus que cet outil, pour la réduction des violences, le SNEPAP-FSU défend plutôt une formation de l'ensemble des agents de l'administration pénitentiaire en contact avec les usagers, aux techniques favorisant la relation apaisée (entretien motivationnel, communication non violente, gestion du stress face à l'agressivité, ...). Pour le SNEPAP-FSU la confiance en l'intégrité professionnelle des agents et la sécurité dynamique doivent primer. Une expérimentation sur la psychonutrition est aussi à envisager.

De leur côté, les avocats et les associations de défense des droits des personnes détenues demandent à avoir accès aux enregistrements des interventions ayant donné lieu à des recours des personnes détenues. Ces demandes proviennent notamment du fait que les caméras-piétons permettent de capter le son, ce que ne permettent pas les caméras des coursesives. Les avis des personnels de surveillance, quant à eux, sont très partagés. Le débat est ouvert.

Pour aller plus loin sur le sujet : [Des « caméras-piétons » pour les surveillants pénitentiaires \(nextinpact.com\)](https://www.nextinpact.com/fr/actualites/justice/les-cameras-pietons-pour-les-surveillants-penitentiaires)

<https://www.ouest-france.fr/europe/france/des-cameras-pietons-mises-en-place-pour-les-surveillants-penitentiaires-6672711>
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000039663072>

avec contribution @B janvier-mars 2023

Le lancement de la mobilité CPIP

Avec son désormais traditionnel retard et ses non moins habituelles erreurs, la liste des postes proposés aux agents CPIP titulaires pour la mobilité 2023 est parue. Les représentants du personnel SNEPAP-FSU sont déjà en lien avec la DAP afin de s'assurer du respect des droits des agents.

Pour toute demande sur ce sujet, tout agent peut les joindre : snepapmobilitecip@gmail.com

Pour le SNEPAP-FSU, les règles de mobilité doivent être définies de manière claire et pérenne, en lien avec les représentants du personnel, et communiquées auprès des personnels avant la mobilité. Nous continuerons de défendre tous les personnels qu'ils soient syndiqués ou non, dans l'intérêt de la profession dans son ensemble, et au-delà de considérations basement électoralistes. Le SNEPAP-FSU dénonce la loi de transformation de la fonction publique qui a précarisé les droits des agents, notamment en matière de mobilité !

Lien vers le guide de la mobilité du SNEPAP-FSU : <https://snepap-fsu.fr/mobilite-avancement/le-guide-de-la-mobilite/>

Arbitrages rendus suite aux Etats Généraux de la Justice

Le 05.01.2023, le plan d'action présenté dans le cadre des Etats Généraux de la Justice, par le Garde des Sceaux met fin au suspens ... Pas de grands chamboulements pour les SPIP. Pas d'agence de la probation à l'horizon.

Au-delà des annonces généralistes évoquées sur la nécessaire revalorisation de l'ensemble des métiers du ministère, le SNEPAP-FSU relève que le SPIP est peu mentionné par le ministre. Petitesse à la hauteur du manque d'ambition du plan d'action présenté.

Nous avons toutefois appris que les efforts de recrutement de CPIP permettent désormais, selon le GDS, un suivi renforcé des fins de peine dans le cadre de la loi confiance. Son approche relève d'un parti-pris trop restrictif pour être entendable, d'autant plus au vu de la baisse du nombre de recrutements de CPIP au concours 2023. Les terrains apprécieront !

L'application Mon suivi justice (rappel de convocations par envoi sms à l'utilisateur) réglerait le reste. N'en jetez plus... tant d'ambition pour le service public nous laisse sans voix !

Nous déplorons à ce sujet que l'administration se déleste de ses capacités de recherche et préfère semi-externaliser la conduite de l'innovation de ses services et les risques y afférents, en se reposant sur des agents publics créatifs, devenus prestataires de services et créateurs d'outils numériques comme c'est le cas avec l'applicatif « Mon suivi justice ». Celui-ci - contrairement à APPI et PRISME - semble disposer des ressources nécessaires pour étendre son déploiement. L'intraprenariat, a (mal)heureusement le vent en poupe! Si l'on peut imaginer que "Mon suivi

justice " doit coûter moins de deniers qu'APPI ou PRISME, chacun jugera toutefois les ventilations financières prioritaires pour l'administration !

Si d'aventure, il manquait quelque chose à la réussite de la prise en charge des publics, et bien, mettez ces derniers au travail. Car oui, le travail serait l'alpha et l'oméga de la prévention de la récidive. Notre ministre entend ainsi développer le travail en détention et le TIG.

Pour le SNEPAP-FSU, cette vision est bien éloignée des réalités quotidiennes des terrains et de nos missions.

Quotidien où les personnels de tous corps sont encore trop souvent submergés par une charge de travail conséquente, avec des priorités qui s'accumulent, des logiciels qui dysfonctionnent... Ce contexte ne va pas s'améliorer avec la mise en œuvre de la LSC de plein droit et la réforme des réductions de peine !

Quotidien, où les agents tentent, malgré tout, de sortir de la logique de flux imposée par la situation actuelle et de poursuivre autant que possible leur mission de prévention de la récidive, en guidant notamment les usagers dans la conduite du changement.

Pour le SNEPAP-FSU, les EGJ sont une occasion manquée de repenser l'échelle des peines, la place de la probation et sa décorrélation de l'emprisonnement. Occasion manquée, en ce qu'elle ne permettra pas de gagner en efficacité de la prévention de la récidive, ni de mettre, enfin, un terme à la situation chronique de surpopulation carcérale.

Le plan d'action présenté le 05/01/23 :

<http://www.justice.gouv.fr/plan-daction-pour-la-justice-13010/le-plan-daction-issu-des-etats-generaux-de-la-justice-34694.html>



Billet d'humeur : de la mobilité des RT-TIG

La campagne de mobilité 2023 des CPIP est ouverte. La note ATIGIP relative à l'appel à candidatures pour les postes de référents territoriaux est également parue.

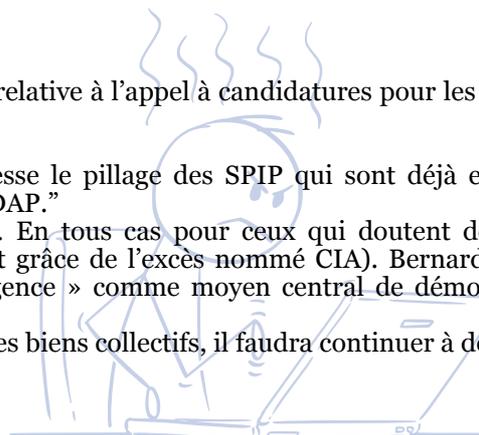
Pour notre camarade Erick, le SNEPAP-FSU "doit demander que cesse le pillage des SPIP qui sont déjà en mal de personnel. Et la réintégration de la gestion TIG dans les services de la DAP."

Selon lui, "la discussion a commencé sur l'agence de la probation... En tous cas pour ceux qui doutent de voir les références du débat sémantique sur le terme « agence » (je vous fait grâce de l'excès nommé CIA). Bernard Friot en particulier est très en pointe sur le démontage de la logique d' « agence » comme moyen central de démolition des services publics.

Et dans la logique de l'extension infinie de l'appropriation capitaliste des biens collectifs, il faudra continuer à défendre le service public... Alors il est grand temps de ruer !!!"

Cf Point sur la mobilité en page

EA, le 14.03.2023.



REMUE-MENINGES

Réfléchissons ensemble...

ENTRE TAULE ET TERRE, construire une alternative à la prison.

Le **SNEPAP-FSU** interviewe Sarah DINDO.

Sarah DINDO est consultante et formatrice auprès de la filière Insertion et Probation, "par conviction et intérêt personnel sur le sujet de la probation" dit-elle. Elle est l'auteurice d' "Entre taule et terre, construire une alternative à la prison" un ouvrage publié le 9.02.2023 par la maison Éditions du commun, dans une collection qui met à l'honneur les expérimentations sociales.

Le livre est prêt depuis un an et demi. Le COVID et la pénurie de papier ont reporté sa sortie. C'est son premier livre en récit non technique, accessible au grand public et lisible par tous. Il a nécessité 6 mois d'écriture et 6 mois d'immersion de terrain, nourris des témoignages des habitants du village, des encadrants de la structure et des résidents placés sous main de justice.

C'est par un ami que tout commence : Samuel GAUTIER. Ancien infirmier à la MA Fresnes puis chargé d'enquête pour l'OIP, il avait passé un an comme observateur à la Ferme de Moyembrie en Picardie, une structure agricole de 20 ans d'existence (La Ferme de Moyembrie – Un lieu de vie et de travail pour sortir de la prison).

Il est à l'origine de la première duplication de ce dispositif, rattaché à Emmaüs, que raconte Sarah. Elle suit le montage du projet et les premières années de fonctionnement.

La ferme s'installe dans un village occitan, paisible, de 130 habitants associés au projet. La ferme s'inscrit dans le territoire.

Elle accueille entre 5 et 10 hommes, "qui ont au moins 4 à 5 ans de prison derrière eux. Ce sont des moyennes et longues peines" précise Sarah. Tous bénéficient d'un aménagement de peine en Placement Extérieur.

Les encadrants, des militants d'Emmaüs, ne sont ni travailleurs sociaux, ni éducateurs. Leur savoir être s'inscrit naturellement dans l'empathie, l'humanisme et la fraternité. Leur philosophie : la fraternité et le travail permettent de trouver une place et un épanouissement dans la société.

Les encadrants accompagnent les résidents dans le travail du maraîchage le matin. L'après-midi est dédiée à leurs démarches individuelles d'insertion. Tous les Placés sont soumis à des règles de vie identiques (couvre feu à 19h en semaine, 16h les

Des articles pour engager
une réflexion de fond,
échanger, apprendre

Proposez nous vos articles !
Nous échangerons ensemble sur
la possibilité de les publier



Tous les sujets sont bienvenus !
Lançons ensemble la discussion
en respectant les mandats et
valeurs du Snepap !

week-ends...). "Les résidents peinent à tenir le cadre après 2 mois à 3 mois" indique Sarah. Malgré des relations fortes et sincères, les accompagnants font rapidement face au mal-être des résidents et ne sont pas préparés à des comportements de transgression quotidienne.

C'est dans ce contexte que Sarah est sollicitée par Samuel pour prodiguer des conseils relatifs à la prise

en charge des résidents et pour des temps de médiations avec les encadrants. Comme en SPIP, l'équipe a besoin d'outils d'accompagnement, de savoir comment travailler le thème de la transgression, de la gestion des limites, de la frustration, etc. d'une façon non jugeante et non moraliste.

Omniprésent dans le lieu de vie, le thème du rapport aux règles parcourt l'ouvrage. Le livre fait émerger ce que pourrait être une alternative à la prison dénuée de dimension punitive et afflictive, avec des méthodes éducatives d'accompagnement. Une alternative à l'enfermement au sens profond du terme. Une volonté d'aide intrinsèque avec ses succès et ses échecs.

L'ouvrage retrace l'histoire - intemporelle - de la création et du fonctionnement d'une des fermes EMMAÛS. Intemporelle car la Direction de l'Administration Pénitentiaire a signé une convention pour en créer 10 sur le territoire. 3 autres ont depuis ouvert leurs portes.

@B

Pour commander le livre, c'est ici ! 302 pages, 15 euros
<https://www.editionsducommun.org/collections/all/products/entre-taule-et-terre>



Accompagnement en SPIP à l'ère des pratiques probantes : Le défi du collectif /une affaire de bascules

Avant les PPR, au début des années 2000, il n'y avait pas de prises en charge collectives spécifiques en SPIP, outre quelques expériences éparses, principalement des stages de citoyenneté.

Premiers programmes, ces PPR ont permis une 1ère bascule, celle de démontrer qu'une forme de PEC collective un tant soit peu structurée pouvait exister en SPIP, animée par ses personnels. Une révolution dans des services jeunes, nourris au sacro-saint accompagnement individuel, avec le corollaire écueil parfois existant d'une forme de relation exclusive en interne. Pourquoi déléguerais je à d'autres de mes collègues l'accompagnement d'une des PPSMJ dont je suis le CPIP en charge? De fait, les PPR sont demeurés peu et à tout le moins inégalement investis dans les SPIP.

Et puis, plus récemment, suivant la conférence de consensus, le RPO1 est arrivé dans les services, avec son approche criminologique fondée sur les données probantes, incluant le sujet des programmes structurés, s'en nourrissant, et qui se sont par ailleurs depuis développés. Les professionnels des SPIP s'en sont saisis, dans la lignée de leur expérience des PPR ou nouvellement convaincus par leur structuration en cohérence avec les données de la recherche internationale en probation, notamment par une nouvelle offre de formation. Il s'est agi d'une 2ème bascule, élargissant sans doute encore la place des PEC collectives.

Mais, bien qu'atténué par la formation des agents aux pratiques fondées sur les données probantes, à présent investies, l'écueil décrit supra de l'hésitation à déléguer en interne n'a pas été pour autant résolu. Et il s'est même parfois renforcé, au regard de la plus grande part, et donc pression, des prises en charge collectives. Devoir déléguer en interne vers le collectif s'avère en effet d'autant plus complexe pendant ou juste après un effort d'acculturation et de montée en compétences. Toujours le : j'évalue, j'interviens... Avec cette difficulté supplémentaire des organisations de service qui ne permettent sans doute pas le développement et la mise en œuvre optimisés des prises en charge collectives. Enfin, il ne faut sans doute pas nier cette réalité du « versus », qui oppose l'individuel et le collectif dans un contexte limité en matière de ressources humaines.

Aujourd'hui, il reste donc encore plusieurs bascules à opérer :

Celle d'une acculturation complète des personnels vers plus d'orientations vers le collectif, en cohérence avec les données probantes.

Celle du Je au Nous en matière de prises en charge, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre du PACEP.

Celle d'organisations de services permettant la diversification et la régularité des prises en charge collectives, en association avec l'ensemble des personnels.

Programme REFLECTO : petit programme deviendra grand ? par Charlotte CLOAREC

Dès la création des PPR, certains agents du SPIP du Finistère, pourtant convaincus, se sont trouvés confrontés à des difficultés classiques dans la mise en place des programmes collectifs : peu d'animateurs volontaires, peu d'orientations, un taux d'attrition important, le renforcement des scepticismes face à ces abandons, et une énergie folle pour un résultat peu gratifiant.

Qu'à cela ne tienne, nous, bretons, têtes dures du bout du monde, avons décidé de proposer du collectif sous une autre forme. Inspirés par l'émergence de certains programmes structurés qui arrivaient en France à cette époque, nous avons, en 2017, condensé le contenu du programme parcours (avec l'accord de son auteur) sur 12H, données en deux jours consécutifs puis non consécutifs. L'idée était d'arrêter de réinventer l'eau chaude à chaque PPR avec des temps de préparation qui n'en finissaient plus, et de convaincre d'autres de nous rejoindre par cette forme « one shot » et cet outil clef en main. Nous voulions faire en sorte que ces programmes s'inscrivent dans la vie quotidienne du service par une régularité importante de l'action.



Une fiche technique très structurée,

Une mallette d'animation toute prête,

Une programmation annuelle de l'action,

et paf, le REFLECTO, était né.

Dédié aux personnes à risque élevé et réceptivité faible ou moyenne, nous avons donné ce programme en milieu fermé comme en milieu ouvert à raison d'une moyenne de 2 à 4 fois par an sur l'antenne mixte de Brest à partir de 2017.

En 2020, nous avons créé un second REFLECTO dédiés aux violences conjugales en y ajoutant des éléments sur les habiletés sociales contenus dans le module zéro du programme parcours.

Désormais les mêmes REFLECTO-Changement et REFLECTO violences conjugales sont proposés aux publics environ 8 à 12 fois dans l'année sur les trois antennes du département (Morlaix, Brest et Quimper). Nous sommes passés de 3 à une bonne quinzaine d'animateurs sur le département !

Prochaine étape : des chercheurs bretons vont mener une étude statistique sur l'impact de REFLECTO sur nos publics, du point de vue de leur récidive et de leur réceptivité. Nous sommes conscients que les résultats pourraient être peu encourageants car le format de ce programme ne répond pas aux standards internationaux de « ce qui marche ». Trop court et trop peu étalé dans le temps, il ne s'agit pas là d'un « vrai programme », mais il nous permettra d'avoir enfin des données chiffrées sur l'impact de nos pratiques, données qui, aujourd'hui, n'existent pas ou peu au niveau national. Alors tant pis s'ils ne sont pas bons nous pourrons enfin en retirer des conclusions probantes ! L'autre point positif est que la culture du programme est entrée dans notre service, avec des orientations nombreuses de l'ensemble des collègues, et une bonne connaissance du dispositif par la détention. Cette première marche nous permettra donc peut-être un jour d'être à la pointe (ahah) de programmes correctionnels plus denses, structurés et évalués !

Il reste que nos organisations de service prennent peu en compte les énergies déployées pour la mise en place de programmes et que leur existence dépend beaucoup des motivations individuelles des CPIP plus que d'une véritable culture professionnelle.

Charlotte Cloarec - CPIP - mars 2023

Pour en savoir plus : <http://intranet.justice.gouv.fr/site/apnet/expertise-16843/lab-les-bonnes-pratiques-de-lap-17836/programme-reflecto-155245.html>

RELATIONS POSITIVES EN MAISON D'ARRÊT

Le témoignage de L. AUMAITRE, cheffe de détention - Maison d'arrêt d'Aurillac

Travailler dans une petite maison d'arrêt permet de développer des relations positives avec la population pénale.

Les consultations dans le cadre de l'article 29 sont un des meilleurs moyens de nouer un dialogue entre les personnels et la population pénale. Lors des premiers articles 29 nous avons systématiquement désigné un surveillant, celui qui était de journée pour participer à cette réunion. L'intérêt suscité par cette nouvelle pratique a rapidement gagné tous les surveillants. Quel plaisir d'avoir des agents qui demandaient de participer ou qui se renseignaient sur les dates des prochaines consultations !

Grâce à l'aide de la DPIP qui a toujours accepté d'y participer, nous avons multiplié les consultations, permettant ainsi de mettre en place une communication constructive aux résultats probants.

Quand le surveillant présent se range du côté des détenus pour porter leurs demandes ou leurs propositions, vous savez que vous avez réussi votre réunion.

L'important : ne pas oublier de débriefing avec cet agent à l'issue de la réunion.

Nous avons par la suite étendu ces consultations en définissant à l'avance les thématiques pour faire appel à l'intelligence collective en impliquant d'autres acteurs de la prison :

→ **Une commission de restauration** avec l'économiste pour parler des menus, questionner sur les préférences des uns et des autres, adapter au mieux les repas tout en respectant des menus qualitatifs et limiter les déchets alimentaires. Nous avons mis en place des menus en lien avec les dates afin de lutter contre la routine : crêpe à la chandeleur, menu asiatique pour le nouvel an chinois, repas américain pour le 4 juillet, journée mondiale du hamburger, journée de la frite et la plus populaire journée de la malbouffe, les détenus ont applaudi à la distribution des repas ! Bien évidemment avec une communication en amont sur la motivation du choix du menu pour que cela reste constructif.

→ **Une consultation sur le développement durable** avec un appel à projet construit ensemble, la venue des agents de Météo France qui sont venus bénévolement parler du réchauffement climatique et partager leur enthousiasme. Nous avons pu obtenir la création d'un poste d'auxiliaire développement durable à mi-temps réservé à une personne détenue handicapée ou vulnérable.

→ **L'organisation régulière des concours de dessin** : pour Noël, le 14 juillet, des concours de décoration de masques de carnaval remis aux enfants lors des parloirs. Toutes ces activités rentrent dans le cadre de la laïcité, la lutte contre les violences et la prévention des suicides.

→ Pour aller plus loin dans la prise en charge et dans l'engagement citoyen, nous avons signé **une convention avec la SPA du Cantal** où nous organisons au printemps et à l'été des permissions de sortir pour entretenir les espaces verts : 3 personnes détenues et 2 personnels, une matinée par semaine. Cette cause remporte l'adhésion de tous et valorise l'administration pénitentiaire auprès des magistrats ainsi que des partenaires.

→ Nous avons également mis en place **un partenariat avec Emmaüs afin de reconditionner des jeux de société** sous forme d'ateliers solidaires un après-midi par semaine.

Les détenus sont volontaires et bénévoles, c'est une belle valorisation auprès des familles et cette activité est dédiée aux personnes détenues plus âgées ou vulnérables et qui ne peuvent prétendre aux PS de la SPA.

→ Nous **organisons également des collectes** pour les restos du cœur, pour l'Ukraine, pour aidons les étudiants auprès de la population pénale et des surveillants. Pour la fin d'année, nous organisons une vente de calendrier au profit de la SPA ainsi qu'une collecte alimentaire et des pièces jaunes. Cela renforce nos liens avec la SPA.

→ Pour améliorer les conditions de détention au quartier disciplinaire, nous avons **formalisé le prêt de crayons de couleur et de coloriage** pour les personnes détenues illettrées. En effet ceux-ci ne pouvant bénéficier de lecture, il paraissait normal de trouver une alternative, cela reste soumis au bon comportement de la personne. Toutes ces mesures permettent d'améliorer les relations avec les personnels, avec les familles.

Les résultats de cette prise en charge sont concluants :

- Moins de violence entre les personnes détenues, avec les personnels, avec les familles.
- Une image positive renvoyée vers les autorités judiciaires, des remises de peine plus justes.
- Un temps de détention utile et constructif où on peut développer la laïcité, la solidarité et l'engagement citoyen.
- Redorer l'image de soi auprès de sa famille, se sentir utile, retrouver sa place dans la société, quel que soit son âge, son profil.
- Créer de l'émulation pour le travail, les activités culturelles et sportives.
- Générer et encourager la solidarité tant entre les personnes qu'avec l'extérieur, éviter le gaspillage, responsabiliser les personnes.
- Créer de la cohésion, aérer les esprits en étant utile à la société, s'engager dans un parcours constructif.
- Redonner le goût du travail, redonner du sens à la peine en ne restant pas enfermé dans une cellule devant la télé.

Pour conclure, cette prise en charge crée une bonne dynamique auprès des personnels de la maison d'arrêt et valorise la qualité de leur travail qui est reconnue au niveau local mais aussi régional.

Laurence AUMAITRE



Insérer, réinsérer, un concept obsolète voire dangereux !

par Eric AOUCHAR - secrétaire régional IdF

Les mots ont une histoire, une généalogie.

Ils structurent la pensée et sont les racines de modèles sociaux. Ils sont également les reflets d'un contexte, d'une époque, d'un habitus.

Les années 90, dans un climat de bascule dans l'apologie du capitalisme triomphant, s'appuyant sur la « chute du mur », ont eu leur lot de mots dont la sémiologie ne prêtait pourtant pas à interprétation.

Insérer et réinsérer deviennent dans cette période les mots centraux du champ social. Ils font partie de l'épais corpus archivé dans la mémoire collective sous l'appellation « politique de la Ville ».

En ces temps où le productivisme n'était pas encore considéré comme mortifère, où le secteur tertiaire n'avait pas encore envahi l'activité salariée et où les productions manufacturières et industrielles n'avaient pas encore déserté les nations occidentales, on faisait alors rentrer la jeunesse dans la vie sociale à grands coups de discours sur l'insertion professionnelle, à la limite du sinistre item « le travail rend libre ».

L'insertion professionnelle terrassée par le chômage cédera bientôt la place à l'insertion par l'économique, intégrant de ce fait la logique de l'emploi précaire, des TUC, et du RMI. Un cran au-dessus dans la catégorie verbiage creux, le vocable « réinsertion » devenait l'alpha et l'oméga de l'activisme œcuménique des dames de charité, des spécialistes de la gestion de la misère, et le cantique des cantiques des redresseurs de tort d'au-delà du prétoire.

Réinsérer ! le mot était lâché comme un cri de guerre, dans les Services Socio-Educatifs (SSE) des établissements pénitentiaires comme dans les murs des Comités de Probation et d'Assistance aux Libérés (CPAL).

Et bien évidemment dans le refus d'écoute des grands penseurs pénologues à qui certains rappelaient que dans la vie réelle, la déviance délinquante, à l'instar de la déviance psychiatrique, était surtout le miroir d'une impossibilité d'insertion (dans le cadre rigide qu'imposent nos sociétés d'ordre et de contrôle social).

Au point que le terme « insertion » a été inséré dans le titre de nos services comme dans nos titres professionnels. Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation.



Conseiller d'Insertion et de Probation (CIP) puis Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, avec le même mot pour les Directeurs Pénitentiaires d'Insertion et de Probation. Après avoir par le rajout du mot « Pénitentiaire » soldé la confusion de proximité des Conseillers à l'Insertion Professionnelle (CIP) des ANPE et Missions Locales, il est temps d'en finir avec le terme « Insertion » et le concept trompeur de réinsertion que l'on appliquerait aux « délinquants » dans le cadre de la prévention de la récidive.

Autre temps, autres mœurs.

Le débat actuel, retour d'expérience collective après la survenue de l'épidémie de SARS-COVID 19, sur la valeur travail voire sur la nature même du concept de travail, nous impose de nous poser la question vitale de la pertinence de nos actions et des moyens à y apporter pour répondre à

notre mission unique : participer à la sureté par des actions de prévention de la récidive.

Tout d'abord il nous faut critiquer le regard porté sur la relation « travail-délinquance ». Aujourd'hui la population placée sous-main de justice (les PPSMJ dans le jargon judiciaro-pénitentiaire) est constituée d'un groupe de 230 000 individus 70 000 détenus et 160 000 probationnaires.

Tous délinquants certes mais pas tous en dehors du cadre normatif de l'insertion socio-professionnelle. Usage de stupéfiant, délit routier, violence conjugale ou intrafamiliale, ces infractions qui fournissent les bataillons de PPSMJ, ne sont pas le fait de marginaux, d'asociaux de déviants. Ils sont le fruit d'un délitement de la citoyenneté, vous savez ce concept vieillot qui fait que les humains font passer l'Intérêt Général avant leur intérêt particulier.

Il est donc temps de changer la terminologie de nos missions afin de supprimer la conception misérabiliste portée dans un discours pseudo humaniste mettant le déterminisme social comme cause de la délinquance. En effet la lecture déterministe (pauvre=délinquant) est résolument celle de la bourgeoisie qui faisant du pauvre le délinquant masque ses propres turpitudes. Et ce discours basé sur la représentation sociale de la classe dominante porte en lui l'impossibilité d'un traitement égalitaire ET individualisé des infractions. Nul criminel de droit commun n'a jamais provoqué autant de mort qu'un marchand de canons.

Le concept de réinsertion étant vu et posé comme processus basé sur une action socio-professionnelle, elle n'est donc pas (plus) conforme à l'objectif de prévention de la récidive qui est le cœur de métier de nos professions. Il convient donc maintenant de repenser le Service Pénitentiaire de Probation, d'accepter de participer de plein exercice à la mission de sureté qui est au centre de nos engagements et de participer avec les services de droit commun à la construction d'un nouveau discours conforme au nouveau paradigme de la prise en charge des auteurs d'infractions pénales. Et d'œuvrer à la prévention de la récidive en usant d'un autre regard permettant de développer un nouveau concept : celui de la Réintégration Citoyenne.

Eric AOUCHAR. DPIP. Secrétaire Régional IdF SNEPAP-FSU.

Les SAS : établissements pénitentiaires de l'avenir ?

Le témoignage d'Olivier CAQUINEAU - CPIP - SAS Aix

Si les Structures d'Accompagnement vers la Sortie (SAS) sont officiellement nées avec leur introduction dans le CPP par décret du 10 mars 2022, elles ont dans les faits vu le jour plus tôt :

- Avec la SAS de Marseille, expérimentée rapidement après l'annonce en 2018 du projet visant à la création de 2000 places et à la conversion de 500 places existantes dans des structures assimilées.
- Avec la pré-existence de structures aux appellations différentes (CPA, QCP, QPS...), mais globalement toutes tournées, déjà, vers la préparation à la sortie et la prévention de la récidive sur le principe de prises en charge pluridisciplinaires renforcées.

Pour y exercer aujourd'hui, la SAS me semble très clairement être, dans son principe, l'établissement pénitentiaire de l'avenir.

La différence, c'est un fait :

- Un abondement notable en moyens humains et matériels
- Une volonté de structurer, et d'élargir l'accessibilité.
- Une structure à taille humaine et rapprochée des bassins de vie
- Des personnels et des publics globalement concernés
- Des personnels qui peuvent engager un travail de fond
- Une pluridisciplinarité réelle, à tout le moins possible
- Une relation avec les magistrats mandants revisitée
- L'émulation professionnelle de voir évoluer, concrètement, des parcours en temps réel, dedans, dehors.

La vie n'y est évidemment pas un long fleuve tranquille. Les limites et les pièges sont nombreux :

- L'absence de sanctuarisation de moyens humains et matériels peut rendre la vie intenable tant pour les agents que pour les publics, par la frustration née de promesses non tenues.

- L'équilibre RH est très fragile, l'absence d'un.e CPIP peut très vite transformer celles et ceux qui restent en machines à écrire dans des structures où la masse d'écrits (PS...) est absolument pharamineuse, les éloignant de l'animation de programmes, de leur participation à des activités collectives pluridisciplinaires, du travail individuel de fond. Principe qui reste évidemment valable pour tous les autres acteurs de l'équipe évoluant sur une SAS, dont les personnels de surveillance qui peuvent ici, enfin, investir toutes les facettes de leurs missions.

- L'absence d'un réseau partenarial de qualité et diversifié peut rapidement transformer ce type de structure en coquille vide ou bancale lorsqu'un déséquilibre existe entre les activités socio-culturelles, souvent faciles à faire émerger et à entretenir, et les outils de construction de projets professionnels et de formation.
- Les enjeux du recrutement des personnels sont ici plus forts que jamais : posture professionnelle, capacité d'entrer en relation positive, connaissances minimales partagées par tous les corps et permettant d'intégrer que les parcours délinquants ne sont pas linéaires, qui plus est pour le cœur de cible de ces structures, les publics les plus difficiles (gestion des incidents...).



- Le recrutement des publics : tous les acteurs pénitentiaires et judiciaires n'ont pas encore intégré que, pas plus que les aménagements de peine, les affectations sur ce type de structure ne sont des cadeaux. En atteste les refus réguliers de personnes détenues qui savent bien qu'elles seront plus facilement observées et confrontées à une autre exigence dans l'investissement du parcours. Partout où il a été fait pression quant aux affectations, sur le flux en lieu et place du qualitatif, les échecs se sont multipliés : incidents, évasions...

Les enjeux et écueils sont nombreux sur quantité d'autres points : l'accès au numérique et à la téléphonie, tandis que l'autonomisation est prônée, n'arrive pas ; l'absorption des places de semi-liberté dont nous manquons déjà cruellement ; l'intéressante mais parfois dangereuse conjugaison de deux statuts (SAS/SL) sur les mêmes lieux de vie.

Et puis : alors que nous n'avons de cesse de nous interroger, notamment depuis la conférence de consensus qui vient de marquer son 10ème anniversaire, sur l'efficacité de nos méthodes d'intervention, ne serait-il pas temps de multiplier les partenariats universitaires pour évaluer, à l'échelle d'une décennie, l'impact de ces structures sur la prévention de la récidive ?

Olivier CAQUINEAU - CPIP



ÇA SE PASSE AILLEURS

Et ça nous concerne...

Ouverture complète des archives des procès Maurice Papon

Source : site du ministère de la Justice

[Justice / Portail / Ouverture complète des archives des procès Maurice Papon](#)

À l'occasion de la Journée de la mémoire des génocides et de la prévention des crimes contre l'humanité, les ministres de la Culture et de la Justice rendent publiques les archives des procès de Maurice Papon pour son rôle dans la déportation de juifs entre 1942 et 1944.

Il y a 40 ans, en janvier 1983, Maurice Papon était inculpé pour la première fois pour crimes contre l'humanité pour sa participation à la déportation de 1.690 juifs, dont 200 enfants, entre 1942 et 1944. Il était alors secrétaire général de la préfecture de Gironde sous l'Occupation.

À l'occasion de la Journée de la mémoire des génocides et de la prévention des crimes contre l'humanité, Éric Dupond-Moretti, garde des Sceaux, ministre de la Justice, et Rima Abdul-Malak, ministre de la Culture, ont décidé de parachever l'ouverture anticipée des archives relatives aux procès Papon.

Pour en savoir plus :

[Le procès Papon | Cairn.info](#)

Le dossier complet :

<https://drive.google.com/file/d/1qnRdN7qxtJhonQ8KDAAdKCQxZUvyHpa58/view?usp=sharing>

[Procès Papon : l'ouverture anticipée des archives d'un procès hors-norme \(culture.gouv.fr\)](#)



Nouveau dispositif de prise en charge des mineurs victimes



22 février 2023 : Journée européenne des victimes, a été l'occasion de présenter un nouvel outil à destination des victimes : le site Parcours victime disponible ici :

[Accueil \(parcours-victimes.fr\)](#)

Le Programme d'Accompagnement des Mineurs Victimes (PAMIVI) :

En 2021, 1 608 mineurs ont été victimes des faits les plus graves, les faits criminels. Il est indispensable que les mineurs victimes appelés à déposer devant une cour d'assises soient mieux accompagnés, guidés, entourés par des spécialistes de la prise en charge dans le cadre d'un dispositif spécifique. A cette fin, le ministère a lancé l'expérimentation d'un nouveau dispositif d'inspiration québécoise, le PAMIVI, porté par l'association France Victimes.

Actuellement, 10 juridictions pilotes ont déjà mis en place ce programme (Paris, Alençon, Bourg en Bresse, Caen, Grenoble, Montauban, Orléans, Pau, Rodez et Strasbourg), qui va être élargi à une juridiction par cour d'appel en 2023, avant d'envisager en 2024 une généralisation sur tout le territoire national.

Dans l'objectif de renforcer l'accompagnement des mineurs tout au long du processus pénal, un parcours est mis en place immédiatement et à chaque étape de la procédure, en lien direct avec les associations d'aide aux victimes. Une déclinaison spécifique à la cour d'assises permet au mineur victime d'être accompagné dans l'appropriation de la salle d'audience grâce à une visite des lieux et à des explications données sur le rôle de chaque acteur dans le procès.

Pour être au plus proche des victimes et permettre une prise en charge rapide, l'aide aux victimes en France s'appuie sur un réseau de 187 associations présentes dans des lieux remplissant une mission de service public.

A l'échelle européenne, c'est la mise en service dès 2009 d'un numéro d'appel européen le 116 006, qui permet d'apporter une aide immédiate et une première orientation à la victime, où qu'elle se trouve, dans toute l'Union Européenne. En 2022, 41 630 appels ont été reçus à ce numéro financé par le ministère de la Justice et opéré par la Fédération France Victimes.

Afin d'assurer la prise en charge rapide des victimes, 166 tribunaux judiciaires en France accueillent chacun un bureau d'aide aux victimes (BAV), avec des permanenciers qui apportent une aide personnalisée, gratuite et confidentielle aux victimes en les accompagnant dans leurs démarches et en leur proposant un soutien psychologique.

Podcast

Alliance écolo sociale dans les manif retraites

Un podcast qui rend compte de l'ambiance survoltée qui règne dans le cortège de l'alliance écologique et sociale à Paris et auquel participe aussi la FSU :

<https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/c-est-bientot-demain/c-est-bientot-demain-du-dimanche-12-mars-2023-5096151>

"Prisons : qu'autoriser pour réinsérer ?"

<https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/le-temps-du-debat-d-ete/le-temps-du-debat-du-mardi-23-aout-2022-2828583>

Pour cette émission du Temps du Débat, Quentin Lafay reçoit Dominique Simonnot, contrôleur générale des lieux de privation de liberté, Karim Mokhtari, ancien détenu et directeur de l'association "100 murs" et Philippe Gosselin, député Les Républicains de la Manche. Que penser de la polémique issue des olympiades organisées à la prison de Fresnes ? Peuvent-elles être considérées comme des activités de réinsertion ?

La révolution "télétravail" a-t-elle eu lieu ?

avec Pascale Leroi et Lucile Mettetal

<https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/l-invite-du-13-14/13h30-invite-de-13h-du-mardi-14-fevrier-2023-5845500>

(Ré)insertion Coline Salzmann

une série de podcast qui donne la parole aux détenus...

<https://open.spotify.com/show/59tYXRyRfP8noPfvGtgl5i>

(RÉ)INSERTION



La chute des taux de récidive des délinquants sexuels au Canada

Vendredi 2 décembre 2022
11h45 à 12h30 en ZOOM
Conférencier : Patrick Lussier

Lien vers la rediffusion : <https://youtu.be/ZZ-4ZWxWFMc>

Historiquement, l'étude du phénomène de la récidive des délinquants sexuels s'est limitée à l'analyse de facteurs individuels (par ex., dangerosité, facteurs de risque, prédiction actuarielle), négligeant ainsi des aspects contextuels importants sur le plan politique, socioculturel, légal, correctionnel, et méthodologique. Depuis 2018, une équipe de chercheurs du CICC a mis en place un observatoire international sur la récidive de délinquants sexuels (P. Lussier, J. Proulx, E. McCuish). Depuis, ce projet de recherche subventionné par le CRSH/SSHRC a permis, à l'aide d'une revue systématique, de recenser, d'analyser et de codifier plus de 800 études longitudinales sur la récidive de délinquants sexuels, dont 185 ont été réalisées au Canada entre 1940 et 2019. Les objectifs de l'étude étaient d'examiner l'évolution des taux de récidive des délinquants sexuels sur une période de 80 ans en tenant compte des politiques pénales en place au Canada durant la même période. Appuyé par un cadre méta-analytique, plus de 220 taux de récidive sexuelle ont été combinés et analysés. L'analyse de ces taux de récidive regroupés et pondérés montre que ceux-ci ont chuté de plus de 60% depuis les années 1970, une tendance qui est passée inaperçue jusqu'à ce jour et qui soulève plusieurs questions fondamentales en matière de politiques pénales. Une comparaison de ces résultats avec ceux observés à partir de plus de 360 études américaines confirme la tendance observée au Canada. La présentation permettra de soulever plusieurs hypothèses afin d'expliquer la chute des taux de récidive des délinquants sexuels en marge de la chute de la criminalité observée qui s'est amorcée durant les années 1990.

La présentation porte sur certains des résultats qui paraîtront sous peu :

Lussier, P., McCuish E., Proulx, J., Chouinard Thivierge, S. & Frechette, J. (2022). The drop in sexual recidivism in Canada: A meta-analysis of sex offender recidivism rates over an 80-year period. *Criminology and Public Policy*. Sous presse.

Réforme de la justice : avocats et anciens jurés racontent l'importance des procès d'assises

La disparition d'un instrument de justice citoyen.

Une réforme de la justice est en cours, appliquée partout en France depuis ce 1^{er} janvier où pour tous les crimes passibles d'une peine de 15 à 20 années de réclusion criminelle, désormais, vous n'êtes plus jugés par une cour d'assises composée de jurés populaires et de magistrats professionnels, mais vous êtes jugés uniquement par une cour criminelle départementale, une par département, composée de cinq magistrats professionnels. Ainsi pour exemple, les affaires de viol, notamment sur mineur de moins de 15 ans, ne seront plus jugées aux assises, par un jury populaire mais par une cour départementale. Qu'est-ce que ça change pour les victimes, pour les accusés et pour les Français ?

Pour en parler, Me R. Boulet, avocat pénaliste, Association des pénalistes de France, et 2 anciens jurés citoyens, invités de Sonia Devillers, aux côtés de 2 journalistes Kahina Sekkai et Charline Roux qui ont vécu l'expérience d'un jury et donc ont assisté à une cours d'assises.

<https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/l-invite-de-9h10/le-7-9h30-l-interview-de-9h10-du-mercredi-04-janvier-2023-4812143?s=09>



Docs / Expos / Lectures

"Irresponsables" l'enquête d'un journaliste lorrain sur la justice pénale face à la maladie mentale

Le journaliste lorrain Alain Morvan signe une enquête, "Irresponsables", sur la difficile question de l'irresponsabilité pénale et pose un regard sans concession sur la manière dont la justice française juge et traite les malades mentaux meurtriers. Documentaire diffusé jeudi 9 février sur France 3.

Le replay : [DOCUMENTAIRE. Irresponsabilité pénale : ils ont tué mais n'ont pas été condamnés \(francetvinfo.fr\)](https://www.francebleu.fr/cdn.ampproject.org/c/s/www.francebleu.fr/amp/infos/societe/irresponsables-l-enquete-d-un-journaliste-lorrain-sur-la-justice-penale-face-a-la-maladie-mentale-8411801)
<https://www.francebleu.fr/cdn.ampproject.org/c/s/www.francebleu.fr/amp/infos/societe/irresponsables-l-enquete-d-un-journaliste-lorrain-sur-la-justice-penale-face-a-la-maladie-mentale-8411801>



"Je verrai toujours vos visages" un film sur la Justice Restaurative

de **Jeanne Herry**, avec **Dali Bensalah, Leïla Bekhti, Elodie Bouchez, Suliane Brahim, Jean-Pierre Darroussin, Adèle Exarchopoulos, Grégory Gadebois, Gilles Lellouche, Miou-Miou, Denis Podalydès**
sortie en salles le 29 mars 2023



Depuis 2014, en France, la Justice Restaurative propose à des personnes victimes et auteurs d'infraction de dialoguer entre eux dans des dispositifs sécurisés...

L'histoire : Nassim (Dali Bensalah), auteur de homejacking, comme Chloé (Adèle Exarchopoulos), victime de viols incestueux, s'engagent l'un et l'autre dans une mesure de Justice Restaurative. Autour d'eux : d'autres victimes, d'autres auteurs et des encadrants composés de professionnels et de bénévoles. Sur leur parcours, il y a de la colère et de l'espoir, des silences et des mots, des alliances et des déchirements, des prises de conscience et de la confiance retrouvée... Et au bout du film, des réparations intimes individuelles, enfantées par la rencontre de ces individualités.

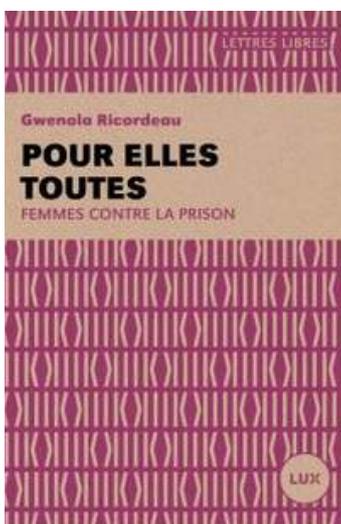
La bande annonce : <https://youtu.be/YecNA3DW334>

"Pour elles toutes" Femmes contre la prison de Gwenola Ricordeau

Les luttes féministes et les luttes pour l'abolition du système pénal et de la prison sont souvent présentées comme antagonistes. Cet ouvrage vise à délier ce nœud en explorant les formes de protection que les femmes peuvent (ou non) attendre du système pénal et en mettant en lumière les manières dont celui-ci affecte leur existence, qu'elles soient incarcérées ou qu'elles aient des proches en prison.

Le système pénal protège-t-il les femmes ? Que fait-il aux femmes qui y sont confrontées ? Faut-il inscrire les luttes féministes sur le terrain du droit ? En répondant à ces questions, Gwenola Ricordeau dénonce la faiblesse de la proposition politique des courants féministes qui promeuvent des réponses pénales aux violences contre les femmes. Critique du « féminisme carcéral », elle plaide pour des formes d'autonomisation du système pénal.

https://www.fnac.com/a13711107/Gwenola-Ricordeau-Pour-elles-toutes-Femmes-contre-la-prison?NUMERICAL=Y#bl=FA_ebook



<https://drive.google.com/file/d/1qYTxEHnAUQvIDNCFw98W7blbjvndr7ET/viw?usp=sharing>

Justice restaurative : justice inclusive ?

Ciné Débat le 4 avril 23 - Sce Po Bordeaux

A l'initiative de la commission justice restaurative de l'ANM et de l'association Taulérance (Sciences Po Bordeaux) cette soirée permettra de croiser nos regards sur "la société".

Ce terme a été introduit dans la circulaire du 15 mars 2017 comme troisième acteur après la victime et l'auteur conformément à l'esprit d'origine de la justice restaurative.

De quelle société parle-t-on ? Comment contribue-t-elle aux dispositifs et pratiques encadrées, quelle place occupe-t-elle dans les différentes mesures et, ce faisant, à quelle justice aspire-t-elle et quel projet de société voudrait elle voir advenir ?

Ensemble, nous pouvons informer, faire avancer la réflexion commune, être force de propositions et inciter, inviter celles et ceux que ces engagements inspirent.

Sciences Po Bordeaux
4 avril 2023, 16h45 - 20h30
En présentiel et visio

Formulaire d'inscription avec lien Zoom:
https://docs.google.com/forms/d/1fnae3GVCxv_5N4U0me4S0S176tme48QwCdu/edit
Présentiel: amphithéâtre Siegfried

Synopsis du film :
Où iront-ils ?
Les sacs à dos se confondent, les crânes ronds se ressemblent : démons sortis de prison pour l'occasion, étudiants en sciences politiques, agents pénitentiaires, médiateurs, juges. Des horizons lointains, la forêt, la liberté pour quelques jours. Au détour d'un sentier, l'un parle de sa houlleuse et de ses conditions de vie en détention, l'autre de ses aspirations à devenir juge. La bonne humeur transpire mais quelques jours plus tard, les uns, considérés comme les déviants, s'en retournent entre quatre murs, tandis que les autres poursuivent leur chemin au tracé mieux balisé de la société. Une rencontre, une respiration, une réflexion sur notre façon de rendre justice, et l'espoir d'une société inclusive.

Lien du film :
<https://vimeo.com/709774888>
En accès libre à partir du 30 mars

Par Fabrice Gand



Et si on travaillait ensemble ?

Le SNEPAP-FSU est un syndicat à l'écoute des personnels de terrain, de tous corps. Nous mettons en place divers espaces d'échange et de travail à destination des adhérents mais aussi de toute personne qui souhaiterait venir voir comment le syndicat fonctionne avant de s'y engager.

Au-delà du contact par mail et téléphone, vous pouvez entrer en contact avec nous de multiples manières :

Tout adhérent.e

Peut participer à ses travaux en assistant aux congrès organisés par le syndicat et aux réunions qui lui sont ouvertes.

Peut proposer toute action aux réunions auxquelles il participe.

Peut s'exprimer sous forme de « tribune libre » dans la publication locale ou nationale du syndicat.

Dispose du droit de vote pour tous les votes et consultations organisés par les instances du syndicat.

Peut alimenter la réflexion syndicale à partir de sa pratique professionnelle et participer à l'élaboration des positions du syndicat sur tous les problèmes en débat.

A droit à l'information et à la formation syndicale.

La formation syndicale

Un des axes de travail visés par le bureau national est de développer l'offre de formation syndicale dans les prochains temps.

Nous envisageons donc de proposer :

- Des formations syndicales "classiques" : présentation du SNEPAP, de nos instances, de la FSU, des instances de dialogue social, des droits et moyens syndicaux, etc.
- Des formations plus "thématiques" ou "techniques" : en format présentiel, mixte ou en webinaire. Ex : la justice restaurative, les actions collectives, des points RH...

La commission administrative nationale (CAN)

du SNEPAP-FSU se réunit au moins 3 fois par an durant 3 jours. Elle est le seul lieu de décision entre 2 congrès nationaux. La CAN est composée de 3 collèges :

- > Un collège composé d'élus des secteurs professionnels
- > Un collège composé de représentants des régions
- > Un collège composé de personnes élues par le Congrès national sur la base de motions d'orientation.

Vos représentants régionaux y sont donc présents :

n'hésitez pas à leur faire part de vos demandes/remarques. Un ordre du jour est établi au préalable auquel vous pouvez avoir accès. Par ailleurs le bureau régional peut ponctuellement vous autoriser à y assister.

Ces 3 jours permettent de faire un point sur l'actualité des régions et sur l'actualité nationale. Des intervenants y sont parfois conviés.

Ainsi la CAN de septembre 2022 a permis d'accueillir Dominique SIMONNOT, contrôleuse générale des lieux de privation de liberté.

Cette réunion est aussi l'occasion de moments conviviaux !!!

Le SNEPAP Info

Le Snepap Info est un outil de communication participatif.

Il est diffusé largement mais nous vous encourageons à le partager autour de vous dans sa version papier, numérique ou réseaux sociaux !

Ecrire sur un sujet qui vous intéresse ?

Réagir à un article ?

Apporter un témoignage ?

Partager une expérience terrain ?

Mettre en lumière un projet qui vous tient à cœur ?

Envie de débattre autour d'une lecture ?

Syndiqué ou non : Contactez nous !

snepap@fsu.fr ou snepapfsucommunication@gmail.com

Prochaines formations syndicales :



Le : 21 mars 2023 →

Thème : Militer au sein d'une section locale/départementale - Représenter le SNEPAP-FSU au sein d'un CSA local/départemental

Le : 15 mai 2023 →

Thème : Questions RH - La défense des droits des agents



Attention : date importante !

Il est des rendez-vous que l'on ne peut manquer !

Du **02 au 06 octobre 2023** se tiendra le congrès national du **SNEPAP-FSU**, ouvert à tout.e adhérent.e.

Il se déroulera cette année dans la région lilloise.

Il sera l'occasion :

- ✓ De beaux moments de réflexion et d'échanges sur nos métiers
- ✓ D'un bilan de l'année passée
- ✓ De belles rencontres avec des invités surprise (on vous dit rien mais c'est de la bombe !)
- ✓ D'élire la motion qui guidera le prochain bureau national
- ✓ Et surtout : de rire, de trinquer ensemble et, pourquoi pas, partager un rock endiablé !

*Alors notez ces dates
et quettez le bulletin d'inscription qui ne
saurait tarder !
Parce que le syndicat, ce sont aussi ces
beaux moments ensemble !*



Mail de Contact : snepap@fsu.fr

Site internet : <https://snepap.fsu.fr/>

Le bulletin d'adhésion :

<https://drive.google.com/file/d/1GaEPmGbvrelgtcXTcVfXvs3sEypycOOe/view?usp=sharing> ou sur le site du SNEPAP-FSU

Sur les réseaux sociaux :

Facebook



Instagram



LinkedIn



Twitter



Scanne moi